
JDC
JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ
BIENTÔT 16 ANS !
PENSEZ AU RECENSEMENT
DÉVELOPPEZ VOTRE ESPRIT DE DÉFENSE !
QUI ?
Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.
POURQUOI ?
Pour vous enregistrer et permettre votre convocation à la journée défense et citoyenneté. L'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.
COMMENT ?
Deux possibilités s'offrent à vous :
PAR INTERNET
1 - Créez votre compte sur www.mon.service-public.fr
Vérifiez ensuite que le e-recensement est possible dans votre commune.
2 - Munissez-vous des documents numérisés suivants : pièce d'identité et livret de famille.
3 - Allez dans la rubrique «catalogue des services», cliquez sur «les démarches», puis, dans la zone «recherche» tapez «recensement citoyen en ligne».
4 - Vous n'avez plus qu'à suivre les instructions.
À LA MAIRIE DE VOTRE DOMICILE
Munissez-vous des documents suivants : pièce d'identité et livret de famille.
MINISTÈRE DE LA DÉFENSE
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION
DIRECTION DU SERVICE NATIONAL
Renseignements et contacts : Centre du service national de Besançon (dpts 25/39/70/90) tél 03 81 87 18 81
www.defense.gouv.fr/jdc
DEFENSE .GOUV